

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Bénéficiez du programme de réhabilitation pour mettre votre installation aux normes





LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) vous accompagne pour la mise en conformité de votre assainissement non collectif

Vous êtes concerné :

- > Si votre habitation est située en zone d'assainissement non collectif (vous n'êtes pas raccordé au réseau d'assainissement collectif).
- et
- > Si votre installation a été déclarée non conforme suite à un contrôle de diagnostic.
- et
- > Si votre logement a été acheté avant le 1^{er} janvier 2011.

Ce que dit la loi



GRENELLE II
DU 12 JUILLET 2010

« En cas de non-conformité de son installation d'assainissement non collectif à la réglementation en vigueur, le propriétaire fait procéder aux travaux prescrits par le document établi à l'issue du contrôle... » dans un délai de 4 ans.

La collectivité soutient vos projets

Strasbourg Eurométropole propose un programme de réhabilitation basé sur le volontariat.

Engagez vos travaux dès aujourd'hui

De manière à profiter de conditions particulièrement avantageuses ; la collectivité vous accompagne dans vos démarches, vous conseille et subventionne votre projet de réhabilitation.

Soutien technique

Un technicien vous accompagne dès l'élaboration de votre projet. Il vérifie si vous répondez aux conditions et vous informe sur les démarches à suivre.

Aide financière

Strasbourg Eurométropole participe à vos travaux et études de mise en conformité à hauteur de 60% du montant éligible, plafonné à 12 000 € TTC.
Soit un montant de subvention maximum de 7200 € TTC.



Quels avantages pour vous ?

- > Profitez des subventions pour mettre en conformité votre assainissement.
- > Respecter les exigences de la Loi.
- > Investissement d'avenir (plus-value sur votre habitation, faciliter la vente de votre bien...).



Un + pour l'environnement

- > Un système d'épuration efficace améliore la qualité des cours d'eau, des nappes phréatiques et protège notre ressource en eau potable.



- Service de l'Eau et de l'Assainissement
- Accueil physique : 11 Quai Fustel de Coulanges
- Adresse postale : 1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex
- 03 68 98 51 75 - eauassainissement@strasbourg.eu
- www.strasbourg.eu/eau-assainissement